



Grenoble, le 11 décembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Règlement général de police des débits de boissons et des restaurants dans le département de l'Isère

Les dispositions du nouvel arrêté n° 2013275-0010 d u 2 octobre 2013, portant règlement général de police des débits de boissons et des restaurants dans le département de l'Isère sont entrés en vigueur le 7 octobre 2013. Cet arrêté est consultable sur le site Internet de la Préfecture de l'Isère : <http://www.isere.gouv.fr> (Accueil, Politiques publiques, Entreprises, économie, emploi, finances publiques, professions réglementées, débits de boissons).

Il modifie et complète certaines dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2012362-0012 du 27 décembre 2012 et l'arrêté préfectoral modificatif n° 2013030-0038 du 30 janvier 2013 qui sont abrogés.

Contact presse :
Préfecture de l'Isère
Service Communication
04.76.60.48.07